



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 14 novembre,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 8 novembre 2019

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe,
Philippe NERCY, Gérard GUERRERO, Sylvie LAURENT⁽¹⁾, Elisabeth PERRENOTMARQUE⁽⁶⁾, Arthur MELIS,
Adjoints.

Patrick MAGRO, Gérard ESCOFFIER, Marie-Catherine BIANCO, Héléne FERRANDI, Christine ARNAUDO,
Elisabeth ROUDIL, Hocine BEN-SAÏD, Anne OLIVERO, Sophia FELLAHI-TALBI⁽³⁾, Audrey CERMOLACCE,
Carole ALBOREO, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE⁽²⁾, Angélique ORENGO,
Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS⁽⁴⁾, Mike ARINCI, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Louisa HAMMOUCHE par Elisabeth ROUFIL, Honoré LAMBERT par
Gérard ESCOFFIER, Carole HALGAND par Carole ALBOREO, Denis CANI par André MOLINO, Patrick
DUBESSE par Sophie CELTON, Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL par Sylvie LAURENT⁽⁵⁾, Hervé
VAQUIER-TOLINOS par Philippe NERCY.

Etaient absents excusés : Jérémy MARTINEZ, Emilien GOGUEL-MAZET

Secrétaire de séance : Philippe NERCY

(1) et (2) arrivés avant le vote de la 2^{ème} question

(3) arrivée avant le vote de la 5^{ème} question

(4) absent lors des votes de la 5^{ème} question à la 12^{ème} question incluse

(5) arrivée avant le vote de la 6^{ème} question

(6) absente lors du vote de la 11^{ème} question

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 14 novembre 2019 sous la présidence
de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs
donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose ensuite d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour et soumet le
procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 3 octobre 2019 à l'approbation de l'assemblée
délibérante qui l'adopte à **l'UNANIMITE**.

Délibération n°01.11.2019 : FINANCES COMMUNALES – Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2019 – 5^{ème} répartition.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard GUERRERO qui procède à la lecture d'une
synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 1 abstention : Hocine BEN-SAÏD

Monsieur Magro : « Monsieur le Maire, avant de passer à la deuxième question, je voudrais faire
une petite intervention même si elle aurait dû intervenir avant le vote. Personne ne s'est étonné qu'il
y ait une subvention pour le même sujet, à la fois pour Action Environnement et pour Septèmes
Environnement.

En fait, Septèmes Environnement est une association créée dans les années 90 et qui est restée inactive pendant environ 10 ans. Cela représentait environ 1 300 €. Nous nous sommes battus pendant 2–3 ans pour récupérer le compte. Actuellement Robert Fine est formellement le président de cette association mais une assemblée générale va être déclenchée prochainement afin de modifier le nom de l'association. Mais la volonté de la Ville n'est pas de mettre en concurrence les deux associations d'autant qu'elles ont des centres d'intérêts différents. »

Délibération n°02.11.2019 : FINANCES COMMUNALES – Transfert du patrimoine pluvial de la commune de Septèmes-les-Vallons vers la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur MELIS** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « il s'agit maintenant clairement d'une compétence métropolitaine donc cela doit être transféré. Nous en avons eu les premiers bénéficiaires fin octobre. Par exemple, nous avons pu faire reconnaître le statut métropolitain de certains ouvrages nécessitant de l'entretien. Des questions ? »

En l'absence de questions, **Monsieur le Maire** soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°03.11.2019 : PATRIMOINE COMMUNAL – Cession onéreuse, à la société Grand Delta Habitat, de parcelles communales sises chemin de la Haute-Bédoule.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, **Monsieur le Maire** soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°04.11.2019 : PATRIMOINE COMMUNAL – Désaffectation et déclassement du domaine public et intégration au domaine privé de la commune de parties de la parcelle AN 234.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, **Monsieur le Maire** soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°05.11.2019 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence. Avis de la Commune sur l'approbation du PLUi.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Patrick MAGRO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Magro : « la compétence urbanisme n'est plus une compétence communale depuis 2001. Avant, chaque commune avait son Plan Local d'Urbanisme même si c'était une compétence métropolitaine. Aujourd'hui, le PLU est devenu intercommunal, d'où le petit « i ».

On peut dire qu'une des fiertés de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole entre 2001 et 2016, a été d'avoir su préserver des outils pour assurer une co-construction des PLU. Cela a permis qu'il en soit de même pour le PLUi, document commun à 18 communes. Pour Septèmes-les-Vallons, nous sommes fiers du travail réalisé car nous avons une grosse centaine d'hectares supplémentaire en zone naturelle, même si cela comprend environ 25 hectares où on pourra mettre du photovoltaïque (et pas des éoliennes) et une zone loisirs qui permettra d'agrandir le camping et d'organiser des entrées piétonnes au massif de l'Etoile. Je tiens à préciser que Septèmes-les-Vallons n'a fait l'objet d'aucune réserve de la part de la commission d'enquête, même s'il y a eu un certain nombre de recommandations. Recommandations que nous pouvons suivre ou pas, sans aucune conséquence, contrairement aux réserves qui lorsqu'elles ne sont pas suivies, conduisent au tribunal administratif. Globalement ce PLUi est un beau travail.

Reste comme seule grande question à Marseille, le seuil où un pourcentage de logements locatifs est exigé. Au passage pour moi, le problème est aussi d'éviter toutes « les combines » qui permettraient justement de contourner les seuils.

Le PLUi prendra vraiment force de loi dès qu'il sera voté par le conseil métropolitain en décembre et sera opposable à partir du 1^{er} janvier 2020. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°06.11.2019 : VIE LOCALE – Approbation d'un commodat autorisant l'usage par la ville de Septèmes-les-Vallons d'un chemin appartenant à Lafarge Ciments dans le cadre des « Courses Nature Septémoises ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Gérard GUERRERO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Guerrero : « on parle d'emprise sur la voie publique. Il faut savoir que sur les 15 kms de la course, cela représente 200 mètres. Grâce à cette convention, on a besoin de beaucoup moins de bénévoles pour assurer la sécurité de la course. »

Monsieur le Maire : « dans le cadre de tout ce qui se met en place au niveau du plan Vigipirate, nous avons de plus en plus de difficultés pour organiser des manifestations. Il faut en référer à la Préfecture et c'est la police qui donne son accord ou pas. Et dans le cas d'un refus, si on fait quand même la manifestation, c'est le maire qui est responsable. On est en train de créer les conditions pour que plus rien ne se fasse dans les communes. Par exemple pour les commémorations, qui sont importantes par rapport au devoir de mémoire, on nous demande de mettre des rochers pour bloquer la route. Nous, nous mettons des camions en travers de la route et nous mobilisons la police municipale. De fait, nous pouvons remercier Lafarge car cette convention nous enlève une grosse épine du pied. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°07.11.2019 : COOPERATION DECENTRALISEE – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un contrat de partenariat entre la Ville et l'association Asie Horizon 2020 dans le cadre du programme de coopération décentralisée en Tunisie

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hocine BEN-SAÏD** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Ben-Saïd : « je demande à l'ensemble de l'assemblée, d'adopter ce rapport. Il m'a été agréable et j'ai été honoré, de participer à une première mission parmi une délégation de 7 personnes composée de médecins et de responsables de centres d'enfouissement technique.

Sur place, nous avons eu un accueil favorable de la part des représentants de l'Etat français et des populations. Les liens sont portés par trois équipes municipales dont deux conseils municipaux nouvellement élus. »

Monsieur Fornerone : « on a parlé de créer des centres d'enfouissement technique. »

Monsieur Ben-Saïd : « notre contribution est de savoir comment sensibiliser pour admettre que le geste de tri est important et comment mettre en place un processus de valorisation. On est dans la relation avec les citoyens, dans un échange avec le milieu médical. Pour permettre d'améliorer leurs services. »

Monsieur Magro : « dans l'équipe, il y a le Professeur Jean Delmont qui a été l'avant dernier chef du service des maladies infectieuses de l'Hôpital Nord. Le lien entre les déchets et la santé est très fort. Il est aggravé avec le tourisme. C'est une problématique qui concerne les $\frac{3}{4}$ de l'humanité. »

Monsieur le Maire : « des projets tels que celui-là sont importants car cela veut dire qu'au niveau de la Ville, nous sommes reconnus. Surtout quand on voit les engagements de la Région Sud dans ce domaine.

Nous avons obtenu le prix de « Ville Nature - Territoire engagé pour la nature ». Il est toujours satisfaisant pour une ville avec une âme de village, d'être reconnue sur ce plan-là car les dossiers sont subventionnés à la fois par la Région et l'Etat. Ce n'est pas un projet porté uniquement par la Ville. »

Monsieur Fornerone : « je suis en adéquation avec ce projet mais je voudrais qu'on arrive à régler le problème des poubelles aussi sur la commune. Quand on voit qu'aux Castors Isabella, par exemple, les gens n'ont pas de containers et accrochent encore leurs sacs poubelles... »

Monsieur le Maire : « il faut aussi savoir que le ramassage est différent selon qu'il s'agit de la collecte sélective ou de la collecte des ordures ménagères. En plus, nous avons de grosses difficultés par rapport au respect des horaires pour sortir les poubelles. On essaie d'améliorer ça avec la Métropole. Ensuite, comme nous sommes une des rares villes où nous ramassons encore les encombrants, avec des jours précis de ramassage, on se retrouve parfois avec les encombrants d'autres communes. On va voir de renforcer avec plus de containers. Avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°08.11.2019 : ACTION SOCIALE – Contribution de la Commune au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2019.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°09.11.2019 : PETITE ENFANCE – Modification du Règlement intérieur des Etablissements municipaux d'Accueil du Jeune Enfant La Farandole et la Ronde des Pitchouns.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Fornerone : « cet enfant en situation de handicap se doit d'être Septémois ? »

Madame Celton : « dans les crèches de la Ville, il n'y a que des enfants de Septèmes. D'ailleurs Madame Orengo le sait car elle participe régulièrement aux conseils d'administration des crèches. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°10.11.2019 : RESSOURCES HUMAINES – Convention d'adhésion au pôle santé « médecine professionnelle et préventive » et « prévention et sécurité au travail » à passer avec le Centre De Gestion des Bouches-du-Rhône.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe NERCY** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Nercy : « je vous précise que le médecin du CDG 13 participe activement aux Comités d'Hygiène et Sécurité (CHS). »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°11.11.2019 : RESSOURCES HUMAINES – Recrutement et rémunération de personnels vacataires pour le service communication.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe NERCY** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 2 abstentions : Corinne PORSIN-RAIDIN, Mike ARINCI

Délibération n°12.11.2019 : POLITIQUE DE LA VILLE – Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (GIP-MRU). Approbation de l'avenant n° 10 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Marseille Rénovation Urbaine (MRU) portant modification du nombre de membres, de la durée, de l'objet et du mode opératoire.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Elisabeth PERRENOT-MARQUE** qui procède à la lecture de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°13.11.2019 : CONSEIL MUNICIPAL – Dénomination de l'espace inter-générationnel de la Résidence La Gavotte Peyret, « Espace Tayeb Kebab ».

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Monsieur le Maire : « je vous remercie de votre vote car pour l'équipe municipale et les résidents, c'était très important. »

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 40.